

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Sur convocation en date du treize septembre deux-mille vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf septembre deux-mille vingt-trois à dix-neuf heure trente, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Treize conseillers étaient présents, Mme Sylvette BREANT, Mme Annie DUCHON, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, M. Serge HUET, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Ingrid LUKAC, M. Éric MANDON, Mme Claudia ROUSSEL, M. Christophe SANCHEZ, M. Raphaël SAUVAGE, M. Bruno TISSIER, Mme Dany VANELLE

Mme Jacqueline GUYOT, ayant donné pouvoir à Mme Sylvette BREANT

M. André LEMERRE, ayant donné pouvoir à M. Serge HUET

M. Mickaël LE CALVEZ, M. David LAUBIN, et Mme Valérie ZEDIN sont absents excusés

Quorum atteint

Mesdames Ingrid LUKAC, Claudia ROUSSEL ont été nommées secrétaires de séance.

Aucune observation faite sur le compte-rendu du Conseil Municipal du vingt-huit juillet deux mille dix-vingt-trois.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vingt-huit juillet deux mille dix-vingt-trois est validé.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

2023-55 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 correspondant :

- Soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Soit un collège, composé de personnes

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** comme référents de la commune :
 - o Monsieur Jean François MARY
 - o Monsieur Benjamin BAIL
- **DE PRECISER** que Messieurs Jean François MARY et Benjamin BAIL exerceront leurs missions pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de l'actuel mandat municipal soit jusqu'au 31 mai 2026.
- **DE PRECISER** que tout conseiller municipal pourra saisir Messieurs Jean François MARY et Benjamin BAIL et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.
- **DE PRECISER** que Messieurs Jean François MARY et Benjamin BAIL percevront une indemnité fixée à 80 € (plafond de 80€) par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2023-56 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CA DU CCAS SUITE DEMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-4 à 2122-7,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 123-6, R 123-7 et 123-8

Vu la délibération 2020-55 du conseil municipal du 18/06/2020 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et leur désignation

Vu le courrier du 11 avril 2023 par lequel Mme FOUCON Catherine fait part de sa démission de ses fonctions de membre du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Mme ROUSSEL Claudia
- **RAPPELLE** la liste de ses 4 administrateurs du CCAS représentants de la ville
 - o Mme GUYOT Jacqueline
 - o Mme ROUSSEL Claudia
 - o Mme DUCHON Annie
 - o Mme ZEDIN Valérie

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2023-57 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT ANNEE 2023

Sur proposition de Monsieur Pierre SANIER, Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le soutien auprès du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Le Département s'est vu confier depuis le 1er janvier 2005 la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. La Commune a la possibilité de soutenir le Département pour le financement de ce fonds et propose une somme de 3 € par logements sociaux implantés sur la Commune (aujourd'hui 23 logements sont concernés donc pour la somme de 69 €).

En 2022 sur 3901 demandes, 3 562 ménages ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 1 865 786.84 €.
Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la participation au FSL volet logement, volet eau et volet énergie.
Il est proposé au Conseil Municipal les montants suivants :

Commune	Nb de logements sociaux	Montant total participation financière logement 2023	Montant participation énergie 2023	Montant participation eau 2023
BU	23	23x3€ soit 69 €	100 €	100 €

Le conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité des présents et représentés.

2023-58 MODIFICATION DES STATUTS DU SMICA

Monsieur Serge HUET, rapporteur, expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet, lequel a fait l'accord à l'unanimité du Comité Syndical à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 3 juillet 2023.

Par cette décision, le SMICA :

- Demande à l'agglomération du pays de Dreux le transfert au profit du SMICA de la compétence assainissement pour la commune du Mesnil-Simon à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Modifie ses statuts en conséquence.
- Modifier l'article 2 des statuts afin de fixer le siège social 15 Rue d'Anet, 28260 Saussay.
- Supprimer la compétence à la carte C (transports scolaires)

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes du SMICA représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population.

Il est précisé que le défaut de vote d'une commune dans le délai de 3 mois équivaut à un accord tacite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet.

2023-59 TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR ET DES YVELINES

Monsieur Serge HUET, rapporteur, expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'adhésion à la compétence d'IRVE (infrastructure de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeable) du SIE ELY.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SIE-ELY modifiés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023034-0001 en date du 03 février 2023 et notamment l'article 4.3 habilitant le SIE-ELY à exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Vu la délibération DEL/2023/010 du Comité syndical du SIE ELY en date du 13 juin 2023 portant sur le transfert et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », Considérant que le SIE-ELY porte un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 6 et 7 des statuts du SIE-ELY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désapprouve avec 16 voix CONTRE**, les termes de la délibération :

2023-60 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'exposé du Maire

Contexte : Créé en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, le Correspondant Défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit Défense. Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élus local, il mène des actions de proximité.

À la suite du décès de M LAUNAY Pierre, il convient de nommer un nouveau correspondant défense.

Modalités de représentation : Au sein de chaque Conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

Messieurs SANIER Pierre et TISSIER Bruno sont désignés en tant que Correspondant Défense.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

DECISION DU MAIRE

N° D-2023/07 – Virement de crédits à la demande de la préfecture afin de faire correspondre l'état de la dette du logiciel avec la dépense prévue au compte 1641 pour un montant de 96.87€

POINTS D'INFORMATION DES DOSSIERS EN COURS

Catherine Foucon :

- 1) Ecole :
 - La rentrée c'est bien passée, remerciements pour les travaux réalisés
- 2) Restauration scolaire :
 - La 1^{ère} année de la cuisine centrale a répondu aux attentes
 - Un prestataire est retenu, suite au cahier des charges réalisés entre les communes de BU, Berchères-sur-Vegre, Saint-Ouen-Marchefroy, Rouvres et Saint-Georges-Motel,
 - Des travaux acoustiques dans les deux salles de repas sont réalisés ainsi que les peintures
- 3) Recrutement :
 - Parution de deux fiches de poste à la suite de prochain départ en retraite, nous avons reçu un grand nombre de CV. La commission de recrutement se réunira courant octobre.
 - Annonce pour la surveillance cantine, recrutement pourvu par un buxois

Serge Huet :

- 1) Borne de recharge électrique : les conclusions de l'étude d'implantation d'une borne de recharge par parking ne nous permettent pas de prendre une décision, car la commune devrait supporter le déficit de fonctionnement

Claudia Roussel :

- 1) Longueur de voies : inventaire des longueurs des voies de la commune
- 2) Archives : L'archivage de l'urbanisme débuté il y a plus d'un an est finalisé, il ne reste plus que les étiquetages
- 3) Défense incendie : la mise en conformité à la loi RD - DECI est en cours, le dossier sera finalisé pour la fin d'année

Dany Vanelle :

- 1) Village fleuris : visite d'un jury de la région centre fin août dans l'objectif de la labellisation pour la 2^{ème} fleur
- 2) Ville prudente : le dossier est déposé afin d'obtenir le 2^{ème} cœur des villes prudentes
- 3) Argent de poche : un véritable succès avec 20 enfants inscrits

Christophe Sanchez :

- 1) Eclairage public : l'ensemble des têtes d'éclairage sont changées
- 2) Points de consommation électrique : nous généralisons la mise en place du chauffage (mise en route pour 3 heures) à l'ensemble des bâtiments équipés de pompe à chaleur.
Pour mémoire, à la suite de la crise énergétique, le prix de l'électricité acheté au fournisseur est multiplié par 2.5 pour l'ensemble de la consommation électrique.
- 3) Consommation d'énergie : heureusement que nous avons anticipé les baisses de consommation, cela permet de mieux supporter la hausse.
- 4) Agglo « Commission Déchets » : en 2026, le verre sera en apport volontaire et non plus au porte à porte.
- 5) Forum des associations : il y eu un grand nombre de participants et de nouveaux adhérents. En 2024 le forum aura lieu le samedi 07 septembre matin de 09h00 à 13h00
- 6) Demande de devis concernant l'implantation de caméras sur les bâtiments de la commune

Bruno Tissier :

- 1) Travaux d'enfouissements : rue de la libération vont débiter d'ici fin d'année
- 2) Voie de contournement :
 - Les travaux se poursuivent, la date d'ouverture n'est pas connue.
 - La population se plaint de l'absence de travaux sur le parking du gymnase qui ne sont pas réalisés comme il était initialement prévu (place de parking réduit)
- 3) Travaux de la rue du Château : une réunion publique a eu lieu, les travaux d'aménagement de trottoirs PMR vont débiter en octobre
- 4) Voirie : la route de Dreux est finalisée, il restera uniquement les panneaux de sécurité routière à positionner.
- 5) Signalétique : pour mémoire, les artisans et commerçants versent un abonnement annuel aussi, il est étudié une nouvelle signalétique sur la commune
- 6) Animation sportive en milieu rural : francs succès pour les 24 enfants

Evelyne Lefebvre :

- 1) Chemin de randonnées : une réunion de finalisation des trois chemins de randonnées aura lieu prochainement
- 2) Information s/diverses manifestations culturelles concernant la semaine bleue et le salon du manga

Jacqueline Guyot :

- 1) Chèques sports ou cultures : remise d'un chèque d'une valeur de 15€ aux enfants pratiquant un sport ou une activité culturelle au sein des associations buxoises
- 2) Semaine bleue : diverses animations sont programmées avec un gouter offert
- 3) Sortie en petit train : Breuilpont/Marcilly-sur-Eure avec déjeuner

Ingrid Lukac :

- 1) Manifestation littéraire : LIRE au VILLAGE se tiendra du 16 au 23 septembre avec des animations à la bibliothèque

Sylvette Bréant :

- 1) L'horloge : Un rdv a lieu prochainement afin de chiffrer le cout de restauration de l'horloge
- 2) La cloche : prochainement réunion concernant la cloche défectueuse ainsi que pour la préservation de l'horloge.
- 3) Eglise : Un rdv a lieu prochainement avec Vademecum afin de programmer la suite des travaux de l'église
- 4) Le patrimoine local : pose de 9 panneaux photos informatifs sur l'histoire de la commune

Agnès Faure :

1. Sécurité routière RD115 : la traversée des hameaux est limitée à 80km/h. Les véhicules empruntant ce tronçon passent à une vitesse excessive. La limitation de vitesse est peu respectée entraînant une insécurité des riverains et des enfants se rendant aux abris bus. Il est demandé d'agir afin de sécuriser cette route et de réduire la vitesse par tout moyen possible (chicane, rétrécissement de la voie, interdiction de doubler, limiter la vitesse...). Un comptage de vitesse a été mis en place au début du mois de septembre par le département. Nous attendons les résultats, et assurons que nous mettrons tout en œuvre afin de réduire l'insécurité sur la RD 115 et la traversée des hameaux (Les Noblets, Les Barberies, Les Toutains, Les Duvaux).

Éric Mandon :

- 1) L'hébergement, maintenance, sécurisation, refonte du site internet est en cours d'actualisation

Pierre Sanier :

- 1) Archives communale : La réorganisation des archives municipales est en cours de finalisation. Ce travail aura pris plus de deux années. Il y avait tout à réorganiser et identifier.
- 2) Olympiades : l'organisation des olympiades inter village prend forme. 12 communes nous ont rejoint. Cet événement durera 15 jours et une communication spéciale sera diffusée aux habitants des communes.
- 3) Gendarmerie : attente de la réponse du ministère de l'intérieur
- 4) Cimetière : les procédures d'abandon, de péril ou de fin de concession sont réalisées. Ainsi, nous suivons les procédures administratives.
- 5) Fonds verts : nous avons obtenu une subvention de 30 000€ pour l'éclairage public (subvention non prévue)
- 6) Médiathèque : notre dossier est retenu par la DRAC. Ainsi, nous pouvons espérer 50 000€ de subvention (subvention non prévue)
- 7) Incivilités : à la suite des vols de fleurs au cimetière, un dépôt de plainte est déposé par le maire.
- 8) Accueil de la mairie : travaux d'aménagement de l'accueil seront finalisés pour fin octobre sont en cours afin d'offrir une grande surface d'accueil pour le public
- 9) Notaire : le nouveau cabinet du notaire devrait être livré pour la fin 2023
- 10) Deux nouveaux commerces : seront livrés pour la fin de l'année
- 11) Le bar : livraison envisagée début 2024
- 12) Beach-volley : le dossier de création de trois terrains
- 13) Un comptage est installé afin d'enregistrer la vitesse des véhicules. A l'issue, des aménagements de sécurité seront installés si besoin
- 14) Réflexion sur l'acquisition de matériel pour l'entretien des fossés, chemins et voiries

La séance est levée à 20H30